

VIARMES

IMMOBILIER

HONORAIRES DE L'AGENCE

VENTES

Barème honoraires TTC à compter du 10/11/2021

(TVA en vigueur 20%)

Transactions Biens à usage d'habitation.

LOCATIONS

Biens à usage d'habitation nus ou meublés.

Honoraires régis par la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

et répartis entre le bailleur et le locataire.

PRIX DE VENTE (NET VENDEUR)				HONORAIRES
INFÉRIEUR A 59 999 €				10 %
DE	60 000 €	A	119 999 €	7 000 €
DE	120 000 €	A	139 999 €	8 000 €
DE	140 000 €	A	159 999 €	9 000 €
DE	160 000 €	A	189 999 €	10 000 €
DE	190 000 €	A	249 999 €	11 000 €
DE	250 000 €	A	289 999 €	13 000 €
DE	290 000 €	A	359 999 €	15 000 €
DE	360 000 €	A	399 999 €	17 000 €
DE	400 000 €	A	449 999 €	18 000 €
DE	450 000 €	A	509 999 €	19 000 €
DE	510 000 €	A	599 999 €	25 000 €
DE	600 000 €	A	Et plus	4,50 %

ZONES TENDUES	ZONES NON TENDUES
<u>A la charge du bailleur</u> 13 € du m2 Soit 10 € pour la recherche du locataire, l'organisation de la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail, et 3 € pour l'état des lieux.	<u>A la charge du bailleur</u> 11 € du m2 Soit 8€ pour la recherche du locataire, l'organisation de la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail, et 3 € pour l'état des lieux.
<u>A la charge du locataire</u> 13 € du m2 Soit 10 € pour la recherche du locataire, l'organisation de la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail, et 3 € pour l'état des lieux.	<u>A la charge du locataire</u> 11 € du m2 Soit 8€ pour la recherche du locataire, l'organisation de la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail, et 3 € pour l'état des lieux.